



Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonnes

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Conseil Communautaire du 23 juin 2025

Rapporteur : Monsieur Yves VILLATE

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250702-CA-DEL-2025-064-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

**CA-DEL-2025-
064**

Attribution des aides communautaires sur le fonds dédié pour la transition écologique pour l'année 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (51).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Xavier GUIOMAR, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Maïram SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Séverine RAMÉ (13).

Conseillers avant donné procuration : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU (par procuration à Yvon BOUKAYA), Geneviève MENNELET (par procuration à Yvon CHANDELLIER), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Gilbert DALLERAC (par procuration à Isabelle PYBOT), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Guy CROSNIER (par procuration à Jean PERTHUIS), Jean-Pierre DUBOIS (par procuration à Guy DESMURS), Angéline DARDENNE (par procuration à Dominique LEROUX), Grégory COURTAS (par procuration à Eric MEYER), Annie LEPAGE (par procuration à Christelle DELOISON) (11).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Michel ROULAND,

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Yves VILLATE,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonnes,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-18,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU la délibération n°CA-DEL-2019-68 du Conseil communautaire du 4 juin 2019 relative à la création du fonds dédié aux actions du Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET),

VU la délibération n°CA-DEL-2022-136 du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 adoptant le Pacte financier et fiscal pour la période 2023-2026,

VU la délibération n°CA-DEL-2024-121 du Conseil communautaire du 18 novembre 2024 relative à l'évolution du fonds dédié pour la transition écologique et au lancement de l'appel à projets 2025,

CONSIDÉRANT l'enjeu environnemental et sa déclinaison en actions pertinentes sur le territoire pour satisfaire aux objectifs de l'accord de Paris ratifié par la France le 4 novembre 2016 et à l'Agenda 2030.

CONSIDÉRANT les 8 projets déposés dans le cadre de l'appel à projets lancé le 18 novembre 2024 par le Conseil communautaire sur le fonds dédié et les 7 types d'actions retenues pour 2025,

CONSIDÉRANT que la totalité des subventions attribuées s'inscrit dans l'enveloppe de 132 000 € inscrite au budget 2025 et que l'aide pour chaque projet n'excède pas la limite de 50 % du reste à charge de la commune avant fonds de concours,

CONSIDÉRANT les délibérations des Conseils municipaux des communes sollicitant l'aide pour 2025

CONSIDÉRANT la présentation des projets et propositions d'attribution de subvention en Commission agriculture, ruralité, alimentation, producteurs, transition énergétique, environnement le 5 juin 2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les demandes d'Aides communautaires relatives au fonds dédié pour la transition écologique pour un montant de 127 571,16 euros conformément au tableau présenté ci-dessous :

Commune	Montant HT du projet (travaux éligibles retenus)	Descriptif	Coefficient de performance retenu	Autres subventions attendues	Reste à charge HT par les communes	Subvention retenue dans le cadre du projet
ANGERVILLE	6 204,63 €	Broyage sur parcelle, déchaumage, préparation du sol, semis sur 9m de large sur toute la longueur de la parcelle, semence, fourniture et plantation de 6 arbres	50%	- €	3 102,32 €	3 102,31 €
CHALO SAINT MARS	2 707,20 €	L'action vise donc à intégrer deux nouveaux cheminements à l'environnement pédagogique de l'exploitation maraîchère bio.	20%	- €	2 165,76 €	541,44 €
ORMOY LA RIVIERE	4 493,40 €	Ratelier 6 vélos, toit en polycarbonate traité anti UV transparent, fixé au sol	20%	- €	3 594,72 €	898,68 €
CHALOU MOULINEUX	139 357,00 €	Isolation complète en laine et fibre de bois et remplacement des huisseries (toiture, sol, menuiseries, murs intérieurs) et pose d'un poêle à bois. Performance actuelle DPE : G performance minimale visée D	50%	39 998,38 €	54 475,31 €	54 475,31 €
PUSSAY	7 500,00 €	10 arbres haute tige le long de l'axe routier de la route de Thionville, essences adaptées au climat local + 5 arbres sur les mêmes critères sur le parking de la mairie (projet 3)	50%	- €	3 750,00 €	3 750,00 €
PUSSAY	11 917,00 €	Création de bandes cyclables pour étendre le réseau cyclable à trois axes stratégiques : route de Thionville, rue Etienne Laurent et rue de Grandville. Permet de relier le centre-ville au pôle scolaire	30%	- €	8 341,90 €	3 575,10 €
PUSSAY	22 136,65 €	Agrandissement et réaménagement du parking de la Mairie et de l'Eglise : retirer les surfaces en asphalte et béton, mettre des dalles filtrantes et des pavés engazonnés	50%	- €	11 068,33 €	11 068,32 €
MORIGNY-CHAMPIGNY	148 538 €	Réalisation d'un jardin ethnobotanique et pédagogique de 5500 m² en cœur de bourg alliant promenade et projets pédagogiques. Une partie sera boisée pour apporter fraîcheur en centre-ville. Une partie sera composée de plusieurs jardins avec des plantes aromatiques et tinctoriales. Le lieu recevra divers événements pédagogiques et scolaires. (Végétalisation prise en compte)	50%	- €	98 538,00 €	50 000€
SAINT CYR LA RIVIERE	800,00 €	Achat et plantation d'une trentaine d'arbustes afin de végétaliser le cœur de village	20%	- €	640,00 €	160,00 €
						127 571,16 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de financement afférentes dont la convention cadre est fournie en annexe.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...